



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement et Planification des  
Territoires

Unité Association et Procédures d'Urbanisme

Affaire suivie par : Monique VISENTIN

Tel : 04 79 71 73.60

Courriel : monique.visentin@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 04 février 2016

## B O R D E R E A U D ' E N V O I

Désignation de pièces	Nombre	observations
Attestation du 04 février 2016 signée par Mr le Préfet	1	Pour attribution.

Le chef de l'unité SPAT/APU

Martine GIRARD

Monsieur Régis de POORTERE  
Association Valloire Nature et Avenir  
Les Verneys  
73450 VALLOIRE



PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ATTESTATION CONSTATANT UN AGREMENT  
EN MATIÈRE D'URBANISME  
A L'ASSOCIATION «VALLOIRE NATURE ET AVENIR»

- VU l'article L.132-12 du code de l'urbanisme relatif aux consultations pour l'élaboration des documents d'urbanisme,
- VU les articles R.132-6 et R.132-7 du code de l'urbanisme relatifs aux consultations des associations locales d'usagers,
- VU les demandes des 27 février et 21 novembre 2015 de l'association «Valloire Nature et Avenir» en vue d'obtenir l'agrément en matière d'urbanisme lors de l'élaboration des documents d'urbanisme relatifs à Valloire,

CONSIDÉRANT que l'association demanderesse, au regard des dispositions juridiques en vigueur, peut prétendre à l'agrément communal sollicité compte tenu de son activité et de son objet statutaire,

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Savoie,

Il est délivré une attestation constatant l'existence d'un agrément en matière d'urbanisme à l'association «Valloire Nature et Avenir» dont le siège social est situé à Valloire (73450) – Les Verneys, chalet Pierre Paul.

Fait à Chambéry, le 4 FEV. 2016

Le préfet,

Denis LABBÉ